



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Avis public est par la présente donné que le Conseil municipal doit statuer, lors de l'assemblée qui se tiendra le 15 octobre 2024 à 19 h 00, au 24, rue Pied-des-Pentes à Lac-Delage, sur la demande de dérogation mineure suivante soit la dérogation portant le numéro DM-2024-01 concernant le 38 avenue du Rocher.

- 1- La demande de dérogation mineure DM-2024-01 vise l'article 83 du règlement de zonage numéro U-2012-02. L'objet de la demande est d'accorder une dérogation mineure à l'effet de permettre l'éléments suivant;
 - l'utilisation d'un revêtement pour la toiture, à base de caoutchouc recyclé, ne fait pas partie de la liste des matériaux permis comme revêtement extérieurs d'une toiture selon l'article 83 du règlement de zonage no U-2012-02.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette assemblée.

Donné à Lac-Delage, ce jeudi 24^e jour du mois de septembre 2024.


François Morneau
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, François Morneau, directeur général, de Lac-Delage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité le 24^e jour du mois de septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24^e jour du mois de septembre 2024.


François Morneau
Directeur général et greffier